
Dossier



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites internet www.insee.fr, <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/> et <http://ec.europa.eu/eurostat/home> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Le non-emploi des peu ou pas diplômés en France et en Europe : un effet classement du diplôme

Claude Picart*

Sur le marché du travail français, les peu ou pas diplômés – titulaires au plus du brevet – sont de moins en moins nombreux. Depuis 1982, leur part a été divisée par trois, passant de 54 % à 16 % des participants au marché du travail (actifs et inactifs du « halo » autour du chômage) en 2018. Du fait de l'élévation générale du niveau d'éducation, la position de chaque niveau dans l'échelle des diplômes s'abaisse au fil du temps : il y a pour chaque diplôme de plus en plus de diplômés d'un niveau supérieur.

Cette position dans l'échelle des diplômes et le risque de ne pas avoir d'emploi sont très liés. Ainsi, depuis quarante ans, la situation relative des peu ou pas diplômés s'est presque continuellement dégradée sur le marché du travail. Or, le risque relatif de non-emploi contraint (chômage ou halo autour du chômage) est très lié à la position dans l'échelle des diplômes, d'une manière stable dans le temps et quel que soit le type de diplôme. Dès lors, avec l'élévation générale du niveau d'éducation, chaque diplôme protège de moins en moins du non-emploi contraint : la situation, relativement à la moyenne, du bachelier médian est, en 2018, équivalente à celle du titulaire médian du brevet en 1982.

Le niveau de diplôme des participants au marché du travail augmente rapidement, mais la demande de qualification du système productif n'évolue pas à la même vitesse. Notamment, depuis 2003, le nombre de participants au marché du travail peu ou pas diplômés a diminué de 36 %, et leur emploi de 42 %. Pourtant, les professions qui les employaient se sont maintenues, mais elles recrutent à des niveaux de diplôme plus élevés : *via* le déclassement des plus diplômés, les peu ou pas diplômés ont été en partie évincés du marché du travail.

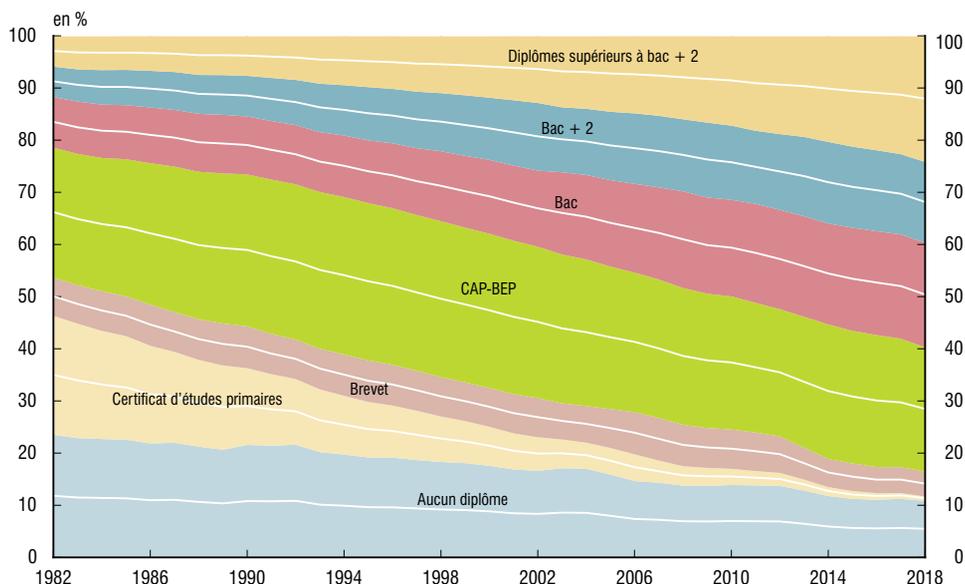
En Europe, la situation relative des peu ou pas diplômés est moins défavorable là où ils sont le plus nombreux, comme en Espagne, Italie et Portugal. Depuis 2003, la situation relative des peu ou pas diplômés sur le marché du travail se dégrade au fur et à mesure que leur part diminue. En France, la part des peu ou pas diplômés est proche de la moyenne européenne, tout comme leur situation relative sur le marché du travail. Mais le non-emploi contraint tous diplômes confondus s'est aggravé entre 2003 et 2018, à rebours de la tendance européenne, et celui des peu ou pas diplômés a augmenté plus fortement qu'ailleurs.

En 2018, parmi les 29,2 millions de personnes participant au marché du travail, c'est-à-dire en emploi, au chômage ou dans le halo autour du chômage et ayant terminé leurs études, 4,9 millions sont **peu ou pas diplômés** : 3,3 millions n'ont aucun diplôme et 1,6 million ont le certificat d'études primaires (CEP) ou au plus le brevet. En près de 40 ans, leur part parmi les **participants au marché du travail** a été divisée par trois, passant de 54 % à 16 % (*figure 1*).

Du fait de l'élévation générale du niveau d'éducation, il y a, pour chaque niveau de diplôme, de plus en plus de diplômés d'un niveau supérieur. Par exemple, la part des titulaires d'un CAP ou d'un BEP est relativement stable autour de 25 % ; mais, alors qu'en 1982 seuls 21 % des participants au marché du travail avaient un diplôme supérieur à ce niveau, en 2018, 60 % sont dans ce cas.

* Claude Picart (Insee).

1. Répartition annuelle des participants au marché du travail par niveau de diplôme, et position médiane de chaque diplôme de 1982 à 2018



Note : les courbes blanches indiquent les positions médianes de chaque catégorie.

Lecture : en 2018, 24 % des participants au marché du travail ont au plus un diplôme de niveau CAP-BEP. Leur position médiane est de 28 %, soit 16 % (personnes n'ayant pas de diplôme ou un diplôme de niveau inférieur au CAP-BEP) + 12 % (demi-part du niveau CAP-BEP).

Champ : France métropolitaine, participants au marché du travail (actifs ou dans le halo du chômage) de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études.

Source : enquêtes Emploi.

Autrement dit, du fait de l'élévation générale du niveau d'éducation, la position relative de chaque niveau de diplôme s'abaisse. L'ampleur de cette baisse peut être quantifiée en définissant, pour chaque niveau de diplôme, sa **position médiane** dans l'échelle des diplômes comme la part de ceux qui ont un niveau de diplôme en dessous de ce niveau, augmentée de la demi-part du niveau considéré. Par exemple, pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, en 2018, il y a 16 % de participants au marché du travail titulaires au plus d'un brevet et 24 % de titulaires d'un CAP ou d'un BEP : la position médiane des titulaires d'un CAP ou d'un BEP est de 28 % en 2018¹, alors qu'elle était de 66 % en 1982. La baisse de la position médiane est particulièrement forte pour le brevet, le baccalauréat et les CAP-BEP : aujourd'hui, la position médiane du baccalauréat (50 %) est la même que celle du brevet en 1982 (50 %).

La position dans l'échelle des diplômes et le risque de ne pas avoir d'emploi sont très liés

En 2018, près d'une personne sans aucun diplôme sur deux parmi les 15-64 ans est sans emploi, qu'elle soit au chômage, dans le halo autour du chômage ou strictement inactive (si elle déclare ne pas souhaiter d'emploi) (figure 2). À l'autre extrémité de l'échelle, ce n'est le cas que d'un diplômé du supérieur long sur sept. De plus, le non-diplômé sans emploi se trouve dans des situations plus éloignées de l'emploi que le diplômé : 10,7 % des non-diplômés, contre 5,1 % des diplômés du supérieur long sont au chômage ; 6,2 %, contre 2,2 % sont dans le halo autour du chômage ; et 31,2 %, contre 6,6 % sont en inactivité stricte.

1. 16 % + 12 % (demi-part du niveau CAP-BEP).

2. Position sur le marché du travail en 2018 en fonction du diplôme

	Position médiane du diplôme	Situation sur le marché du travail (en %)				Taux de non-emploi contraint (en %)	Risque relatif	Âge médian (en années)	Risque relatif corrigé des effets d'âge et de sexe
		Emploi	Chômage	Halo	Inactif strict				
Diplôme supérieur à bac + 2	88,0	86,1	5,1	2,2	6,6	7,8	0,6	39	0,5
Bac + 2	68,2	83,3	5,1	2,0	9,6	7,9	0,6	41	0,6
Baccalauréat	50,4	76,1	8,1	3,2	12,5	13,0	1,0	38	0,9
CAP-BEP	28,5	70,1	7,7	3,8	18,4	14,1	1,1	46	1,2
Brevet des collèges	14,2	58,4	10,2	4,9	26,5	20,5	1,7	45	1,7
Certificat d'études primaires	11,4	33,7	4,5	3,4	58,5	18,8	1,6	57	1,8
Aucun diplôme	5,5	51,9	10,7	6,2	31,2	24,6	2,2	46	2,4
Ensemble	50,0	72,9	7,3	3,5	16,3	12,9	1,0	42	1,0

Lecture : en 2018, 10,2 % des personnes de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études et ayant au plus le brevet sont au chômage et 4,9 % dans le halo. Le taux de non-emploi contraint (chômage et halo), rapporté aux participants au marché du travail, est de 20,5 %, soit un risque relatif de 1,7 (le taux de non-emploi contraint moyen étant de 12,9 %, le risque relatif est de $20,5/12,9 * (100 - 12,9)/(100 - 20,5)$). Corrigé des effets de structure (sexe et âge), le risque relatif reste de 1,7.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études.

Source : enquêtes Emploi.

Les deux premières catégories, au chômage ou dans le halo, regroupent ceux qui n'ont pas d'emploi mais en souhaitent un : ils sont en non-emploi contraint. Rapporté au nombre de participants au marché du travail, le **taux de non-emploi contraint** des non-diplômés s'élève à 24,6 % en 2018, contre 12,9 % en moyenne pour l'ensemble des participants et 7,8 % pour les diplômés du supérieur long.

Que les peu ou pas diplômés soient plus souvent en non-emploi contraint que les diplômés n'est pas nouveau : mais, en près de 40 ans, l'écart s'est nettement accentué. En effet, alors que, dans les années 1980 et jusqu'en 1994, le non-emploi contraint a augmenté pour chaque niveau de diplôme, les évolutions ont divergé ensuite. D'abord, la légère baisse du non-emploi contraint entre 1994 et 1999 n'a concerné que les titulaires d'un diplôme plus élevé que le brevet ; et, surtout, depuis la crise de 2008-2009, les peu ou pas diplômés ont été à la fois plus vigoureusement et plus durablement concernés par sa hausse. Ce n'est qu'en 2017 que leur taux de non-emploi contraint a cessé d'augmenter, après une hausse de près de 9 points entre 2008 et 2016. Au final, alors que, pour l'ensemble des participants, le taux de non-emploi contraint n'a jamais dépassé son pic de 1994 (14,9 %), celui des peu ou pas diplômés a dépassé son propre pic en 2010 et a encore augmenté de 5 points entre 2010 et 2016 (*figure 3*).

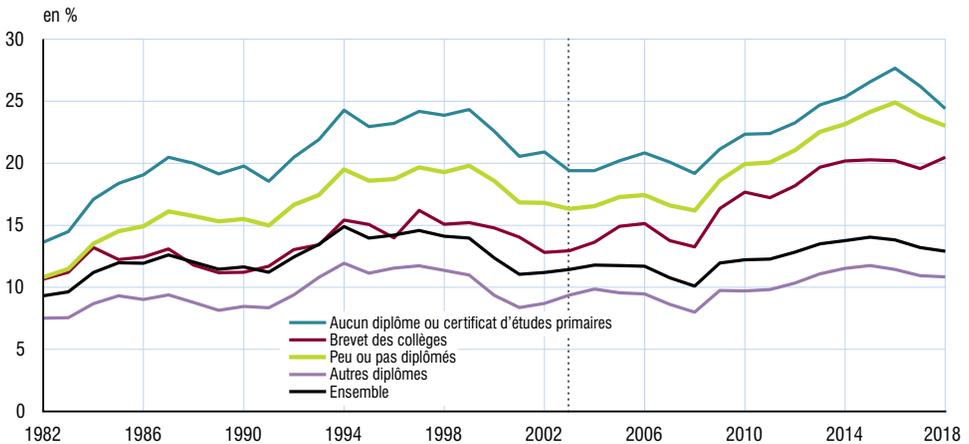
La situation relative des peu ou pas diplômés s'est presque continuellement dégradée sur le marché du travail

Le risque relatif d'être en non-emploi contraint, qui compare le taux de non-emploi contraint d'une catégorie à celui de la moyenne², diminue nettement avec l'élévation dans l'échelle de diplôme : en 2018, il est de 2,2 pour les non-diplômés, de 1,7 pour les titulaires du seul brevet³ jusqu'à 0,6 pour les titulaires d'un diplôme du supérieur long. Cet écart est encore plus important si on corrige de la structure par sexe et âge, car les non-diplômés sont en moyenne plus âgés : leur risque relatif d'être en non-emploi contraint passe alors à 2,4.

2. Le risque relatif pour une population i rapporté à la moyenne m – $Ti(1-Tm)/(Tm(1-Ti))$ – est différent de l'odds ratio standard utilisé pour comparer deux populations i et j – $Ti(1-Tj)/(Tj(1-Ti))$. Il est plus adapté au but poursuivi dans cette étude.

3. Pour les titulaires d'un brevet, le taux de non-emploi contraint est de 20,5 %, alors que le taux de non-emploi contraint moyen est de 12,9 %. Le risque relatif est calculé comme suit : $20,5/12,9 * (100 - 12,9)/(100 - 20,5) = 1,7$.

3. Taux de non-emploi contraint selon le niveau de diplôme de 1982 à 2018



Note : le non-emploi contraint regroupe les personnes au chômage ou dans le halo.

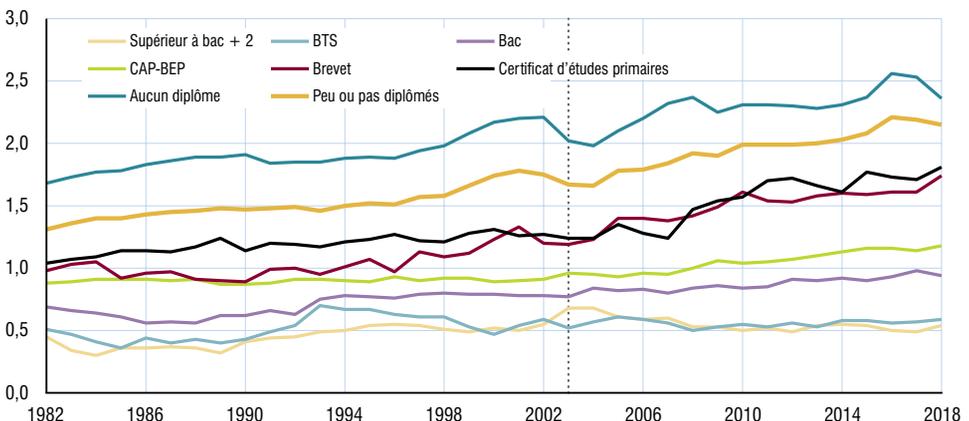
Champ : France métropolitaine, participants au marché du travail (actifs ou dans le halo du chômage) de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études.

Source : enquêtes Emploi.

En près de 40 ans, la situation relative des peu ou pas diplômés s'est dégradée quasiment continûment : leur risque relatif de non-emploi contraint, corrigé des effets d'âge et de sexe, est passé de 1,3 en 1982 à 2,2 en 2018 (figure 4). Même quand leur non-emploi contraint a diminué, comme entre 1999 et 2008, leur situation relative s'est dégradée.

Cette dégradation du risque relatif vaut pour les niveaux de diplôme les moins élevés jusqu'au baccalauréat inclus. Autrefois protecteur, le CAP-BEP ne l'est plus depuis le début des années 2010 : désormais, le risque de non-emploi contraint des titulaires d'un CAP ou d'un BEP est supérieur à la moyenne. Pour les bacheliers, le risque de non-emploi contraint, qui était dans les années 1980 légèrement supérieur à celui des diplômés du supérieur et très inférieur à la moyenne, est, à la fin des années 2010, proche de la moyenne.

4. Risque relatif de non-emploi contraint par niveau de diplôme



Note : le risque relatif de non-emploi contraint est pour les titulaires d'un brevet, de 1,74 en 2018 : leur taux de non-emploi contraint est supérieur de 74 % à celui que l'on obtiendrait si on appliquait à chaque participant de ce niveau de diplôme la probabilité de ne pas avoir d'emploi des personnes de même âge et de même sexe.

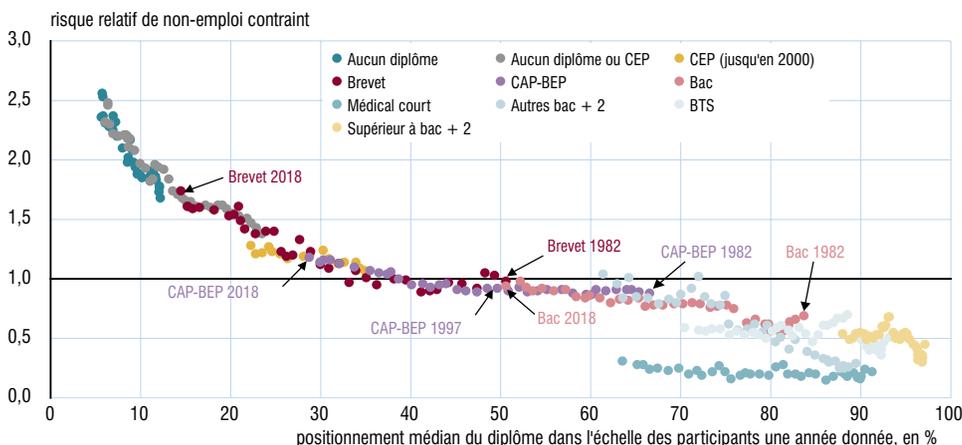
Champ : France métropolitaine, participants au marché du travail (actifs ou dans le halo du chômage) de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études.

Source : enquêtes Emploi.

Pour une position dans l'échelle des diplômes donnée, le risque relatif de non-emploi contraint est stable depuis 40 ans : une « loi d'airain » du classement des diplômes

Cette dégradation de la situation relative des peu ou pas diplômés est sans doute liée à la baisse de leur position dans l'échelle des diplômes : ce n'est pas la même chose d'être peu ou pas diplômé quand c'est la situation majoritaire que lorsque c'est le cas de moins d'un participant au marché du travail sur cinq. Cela peut se vérifier en suivant dans le temps la relation entre la position dans l'échelle des diplômes et le risque relatif de non-emploi contraint (figure 5). L'évolution de la structure des diplômes permet d'examiner cette relation pour un nombre important de positions : les points ainsi obtenus s'agencent selon une courbe – et non un simple nuage de points – décroissante et le risque relatif de non-emploi contraint ne dépend alors que de la position dans l'échelle des diplômes, quels que soient le type de diplôme et l'année considérés. Cette courbe où les diplômes sont réduits à leur position dans le classement peut être qualifiée de « loi d'airain » du classement des diplômes. Elle vaut surtout jusqu'au baccalauréat inclus et pour certaines filières du supérieur court (au plus bac + 2). Ainsi, le titulaire d'un brevet se situait à la moitié de l'échelle des diplômes en 1982, tout comme le titulaire d'un baccalauréat en 2018 ; le risque relatif de non-emploi contraint de ces deux situations est proche (respectivement 0,98 et 0,94), alors que celui du baccalauréat était beaucoup plus favorable en 1982 (0,69), quand il était mieux positionné dans l'échelle des diplômes (84 %). Cela ne signifie pas que, pour un individu, le rendement de l'éducation baisse et qu'il n'ait pas intérêt à poursuivre ses études. Mais pour obtenir la même situation relative par rapport à la moyenne, il faut étudier de plus en plus longtemps.

5. Position médiane du diplôme une année donnée et risque relatif de non-emploi contraint : une « loi d'airain » du classement des diplômes de 1982 à 2018



Note : les titulaires du seul CEP ne sont représentés séparément que jusqu'en 2000. En effet, ils représentent désormais moins de 1 % des participants. Ils sont donc regroupés avec les non-diplômés sur toute la période 1982-2018, ce qui permet une meilleure comparaison avec le brevet.

Lecture : en 2018, la position médiane des diplômés de niveau CAP-BEP dans l'échelle des diplômes est le 28^e centile. Le risque relatif est de 1,18 : les personnes ayant ce diplôme ont en moyenne un risque 18 % plus élevé de ne pas avoir d'emploi, que l'ensemble des personnes de même âge et de même sexe. En 1982, leur position médiane était au 67^e centile et le risque relatif de 0,88.

Champ : France métropolitaine, participants au marché du travail (actifs ou dans le halo du chômage) de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études.

Source : enquêtes Emploi.

Avec l'élévation générale du niveau de diplôme, la situation relative à niveau donné se détériore

L'élévation générale du niveau de diplôme se traduit, pour un diplôme donné, par une baisse de sa position dans l'échelle (déplacement vers la gauche du point le représentant) et concomitamment en rester à ce diplôme expose de plus en plus au risque de non-emploi contraint (déplacement vers le haut du point le représentant).

Le risque relatif s'accroît plus rapidement (la courbe devient plus pentue) quand la position médiane du diplôme passe sous un seuil – d'environ un tiers – dans l'échelle des diplômes. Le risque relatif s'accroît ainsi modérément pour les titulaires d'un brevet, jusque dans les années 1990. En revanche, une fois le brevet passé sous un tiers dans l'échelle des diplômes, leur risque relatif de non-emploi contraint a sensiblement augmenté. Enfin, pour les non-diplômés, leur position dans la zone de fort accroissement du risque relatif (extrémité gauche de la courbe) est compensée par le ralentissement de leur « déclin » démographique : leur position médiane n'a baissé que d'un peu plus d'un point entre 2008 et 2018, contre 7 points pour les titulaires du brevet. Leur situation relative ne s'est donc pas dégradée plus rapidement que celle des titulaires du brevet.

La relation est plus complexe pour les diplômés du supérieur : la spécialité de formation doit être prise en compte. Notamment, s'agissant du supérieur médical court (par exemple, le diplôme d'infirmier avant la réforme de 2009), bien que leur position dans l'échelle baisse, leur spécialité très demandée leur assure un risque relatif de non-emploi contraint qui est resté très faible, inférieur même à celui des diplômés du supérieur long (supérieur à bac + 2) toutes spécialités confondues. *A contrario*, les diplômés du supérieur court des autres filières en dehors du BTS et du DUT ont perdu leur rôle protecteur, avec désormais un risque proche de la moyenne et équivalent à celui du baccalauréat. La part au sein des diplômés du supérieur court de ces autres filières est d'ailleurs en net déclin : de un tiers en 1982 à un peu plus de un sur dix en 2018.

Si le nombre de peu ou pas diplômés en emploi a baissé, ce n'est pas du fait d'un problème d'offre des métiers concernés

Au-delà de la dimension de classement du diplôme au regard de l'insertion professionnelle⁴, d'autres approches mobilisent plutôt le diplôme dans sa dimension formation et qualification et mettent en rapport **l'offre de travail** des diplômés avec **la demande** de qualification du système productif qui leur est adressée. En effet, la structure des professions n'évolue pas aussi vite que celle des diplômés [Fournié et Guitton, 2008].

Ainsi, depuis 2003, le nombre de participants au marché du travail peu ou pas diplômés a diminué de 36 %, et leur emploi de 42 % (*figure 6*).

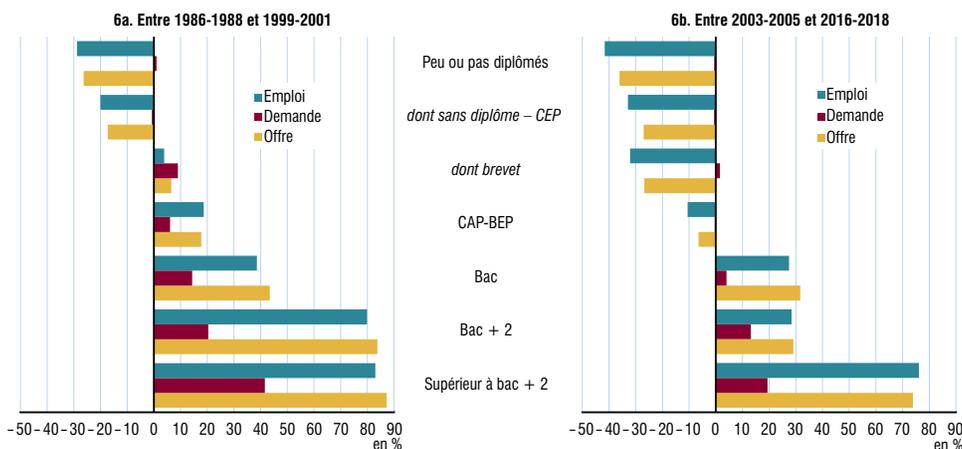
Pourtant, si la proportion de peu ou pas diplômés était restée la même dans chaque profession (PCS à 4 chiffres), alors leur emploi n'aurait diminué que de 1 % : c'est le signe que les professions qui les employaient se sont maintenues, mais elles ont recruté à des niveaux de diplôme plus élevés. Le nombre de peu ou pas diplômés a même diminué dans des professions où ils sont traditionnellement nombreux et qui créent beaucoup d'emplois, comme les assistantes maternelles et les aides à domicile (*encadré 1*).

Au contraire, à l'autre extrémité de l'échelle, l'offre de travail des diplômés du supérieur long a augmenté nettement plus rapidement (+ 74 % de participants au marché du travail entre 2003 et 2018) que la demande qui leur a été adressée, à structure par profession constante (+ 19 %).

Ces contrastes entre évolutions de la demande, de l'offre et de l'emploi selon le niveau de diplôme existaient déjà il y a 30 ans. Les CAP-BEP sont désormais, comme les moins diplômés, dans une configuration où l'emploi diminue plus vite que la demande, alors qu'il y a 30 ans ils partageaient avec les plus diplômés une configuration où l'emploi augmentait plus vite que la demande à structure par profession constante.

4. Et uniquement du point de vue de l'emploi. L'éducation n'a pas pour unique objectif l'insertion dans le monde du travail.

6. Évolutions de l'offre, de la demande et de l'emploi par niveau de diplôme



Lecture : l'emploi des peu ou pas diplômés a diminué de 42 % entre 2003-2005 et 2016-2018. La demande qui leur est adressée – l'évolution de l'emploi pour ce niveau de diplôme à structure de diplôme par profession constante –, a diminué de 1 % sur la période, et l'offre – le nombre de participants peu ou pas diplômés au marché du travail – a diminué de 36 %.

Champ : France métropolitaine, participants au marché du travail (actifs ou dans le halo du chômage) de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études.

Source : enquêtes Emploi.

Encadré 1

Deux exemples de professions en croissance : les assistantes maternelles et aides à domicile et les agents de police

La profession qui crée le plus d'emplois entre 1982 et 2018 est celle des assistantes maternelles et aides à domicile : c'est l'activité principale de 951 000 personnes en moyenne entre 2014 et 2018 contre 230 000 entre 1982 et 1986 (figure). La part des non-diplômés dans cette profession a régulièrement décliné pour n'être plus que de 24 % en 2014-2018 contre 73 % en 1982-1986. En volume, le nombre de non-diplômés a culminé à 332 000 en 2004-2008, pour revenir à 231 000 en 2014-2018.

Les deux tiers des salariés de cette profession ont donc désormais au moins un CAP. Cette évolution répond-elle à une demande accrue de personnel qualifié ? L'examen des spécialités de formation apporte une réponse mitigée. Les trois spécialités santé, travail social et spécialités plurivalentes sanitaires et sociales restent minoritaires (19 %) même si elles ont nettement augmenté (6 % en 2004-2008).

Autre profession présentant une forte proportion de peu ou pas diplômés au début des années 1980, les agents de police : les peu ou pas diplômés y sont en constante diminution, à la fois en nombre et en part. Celle-ci est passée de 58 % en 1982-1986 à 12 % en 2014-2018. Inversement, alors qu'ils ne représentaient que 5 % de la profession en 1982-1986, les titulaires d'un baccalauréat

sont en proportion dix fois plus nombreux (52 % en 2014-2018). S'il existe un baccalauréat professionnel des métiers de la sécurité, qui ouvre au recrutement dans la Police, près de la moitié des titulaires d'un bac professionnel ont une autre spécialité (les plus fréquentes étant la comptabilité et la gestion, puis le commerce et la vente) et les titulaires d'un baccalauréat général sont deux fois plus nombreux que ceux d'un baccalauréat professionnel.

Que ce soit les assistantes maternelles et aides à domicile ou les agents de police, pour ceux, de plus en plus nombreux, qui déclarent comme diplôme le plus élevé un diplôme du supérieur, celui-ci n'est pas spécifique au métier (ce qui n'empêche pas, pour les agents de police, une formation spécifique après le concours d'entrée ou, pour les assistantes maternelles, l'obtention d'un agrément). Les spécialités dominantes des diplômés du supérieur relèvent des sciences humaines ; devant la gestion pour les agents de police (8 % contre 5 % sur un total de 21 %) ; à égalité avec la gestion (2 %) pour les assistantes maternelles et aides à domicile (sur 9 %). On ne peut toutefois pas exclure qu'un niveau de diplôme plus élevé soit recherché plus pour des compétences dites transversales que pour la spécialité de formation.

Encadré 1 (suite)

Niveau de diplôme des assistantes maternelles et aides à domicile, et des agents de police

	Assistantes maternelles et aides à domicile ¹			Agents de police ²		
	1982-1986	2004-2008	2014-2018	1982-1986	2004-2008	2014-2018
Emplois (effectifs en milliers)	230	845	951	99	114	116
Peu ou pas diplômés	183	432	316	57	28	14
<i>dont sans diplôme ou CEP</i>	167	332	231	44	10	2
Emplois occupés par la génération 1970-1979	///	138	242	///	48	48
Niveau de diplôme (en %)						
Peu ou pas diplômés	80	51	33	58	25	12
<i>dont sans diplôme ou CEP</i>	73	39	24	44	9	2
CAP-BEP	18	34	41	36	24	15
<i>dont spécialités spécifiques³</i>	<i>ns</i>	7	15	<i>ns</i>	0	1
Baccalauréat	2	11	17	5	39	52
<i>dont spécialités spécifiques³</i>	<i>ns</i>	1	3	<i>ns</i>	4	9
Diplômes supérieurs au bac	0	4	9	1	12	21
<i>dont spécialités spécifiques³</i>	<i>ns</i>	1	1	<i>ns</i>	0	0

ns : non significatif. /// : absence de résultat due à la nature des choses.

1. Soit dans la nomenclature de 2003 de la PCS, les professions 563a (assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil) et 563b (aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales), et, dans la nomenclature de 1982 (pour les données antérieures à 2003), la profession 5631 (assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, travailleuses familiales).

2. Soit dans la nomenclature de 2003 de la PCS, les professions 531a (agents de police de l'État) et 531b (agents des polices municipales) et, dans la nomenclature de 1982 (pour les données antérieures à 2003), la profession 5311 (agents de police).

3. Santé, travail social et spécialités plurivalentes sanitaires et sociales pour les assistantes maternelles et aides à domicile ; sécurité, police et surveillance pour les agents de police.

Lecture : sur la période 2014-2018, en moyenne annuelle, il y a 951 000 emplois d'assistantes maternelles et aides à domicile. 33 % sont peu ou pas diplômés. 242 000 sont nés entre 1970 et 1979.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études.

Source : enquêtes Emploi.

Enfin, différence entre ces professions, le déclassement ne se produit pas au même moment de la carrière professionnelle : les agents de police diplômés du supérieur le deviennent en début de carrière (il y a des limites d'âge pour l'entrée dans le métier), alors que les assistantes maternelles ou

aides à domicile le deviennent plus tardivement. En particulier, pour ces dernières, les personnes nées entre 1970 et 1979 sont beaucoup plus nombreuses dans cette profession en 2014-2018 qu'elles ne l'étaient en 2004-2008, et l'écart s'accroît avec le niveau de diplôme.

Les diplômés sont contraints sur le type de profession exercée, avec un risque de déclassement

Entre 2003 et 2018, l'emploi des diplômés de niveau bac ou plus a augmenté quasiment autant que leur offre de travail. Mais ils occupent désormais des emplois dans des métiers auparavant occupés par des moins diplômés qu'eux. L'interprétation la plus courante de ce constat est celle d'un déclassement [Goux et Maurin, 2019]. Le déclassement peut être « pur », c'est-à-dire qu'il conduit une population homogène de diplômés d'un même niveau à opter pour des métiers moins qualifiés qu'escompté faute d'une offre d'emploi correspondant à leur niveau de diplôme. Une variante de cette interprétation est celle d'un déclassement « nominal » : la hausse du nombre de diplômés se serait traduite soit par une certaine dévalorisation des diplômés (si bien qu'à diplôme donné, aucun titulaire ne pourrait plus prétendre aux emplois qui correspondaient autrefois à la norme pour ce niveau de diplôme), soit par une augmentation de l'hétérogénéité au sein d'un niveau de diplôme donné (si bien qu'à diplôme donné, une partie des titulaires ne pourrait plus prétendre aux emplois qui correspondaient autrefois à la norme pour ce niveau de diplôme). Enfin, troisième interprétation,

ce mouvement peut aussi traduire une hausse de la demande de compétences dans ces métiers, liée au progrès technique qui favoriserait les plus qualifiés, ou à une demande de compétences génériques⁵.

Pour trancher entre cette dernière interprétation et les deux premières, l'analyse des salaires obtenus peut être mobilisée. En cas d'embauche des plus diplômés pour répondre à une hausse de la norme de compétence, les salaires des plus diplômés dans ces métiers devraient être plus proches de ceux des plus diplômés des autres métiers, que de ceux des moins diplômés du même métier. En cas de déclassement (« pur » ou nominal), à l'inverse, le salaire dans un métier donné devrait peu dépendre du niveau de diplôme, mais seulement du métier. Ce qui est observé est nettement plus conforme à l'hypothèse du déclassement : le salaire mensuel médian d'un titulaire du baccalauréat qui occupe un emploi dans une profession où les peu ou pas diplômés sont majoritaires n'est supérieur que de 41 euros au salaire médian de la profession ; il est en revanche inférieur de 350 euros au salaire médian des bacheliers, toutes professions confondues (figure 7). À niveau de diplôme donné, le déclassement touche plus certaines spécialités de formation que d'autres : par exemple, les diplômés du supérieur long en lettres et arts ont un salaire médian inférieur à celui des cycles courts en sciences. Ce dernier exemple renvoie clairement à une hétérogénéité (ou effet de sélection) qui n'est pas prise en compte en s'en tenant au niveau de diplôme. Il rappelle qu'il n'est pas possible de trancher entre déclassement « pur » et déclassement « nominal ».

7. Salaire mensuel médian en 2014-2018 en fonction du niveau de diplôme et de la profession

en euros

	Diplôme médian de la profession					Toutes professions
	Supérieur à bac + 2	Bac + 2	Baccalauréat	CAP, BEP	Peu ou pas diplômé	
Supérieur à bac + 2	2 900	2 207	1 810	1 500	///	2 500
Bac + 2	2 858	2 125	1 825	1 548	///	2 058
Baccalauréat	2 816	2 000	1 715	1 508	1 350	1 700
CAP-BEP	2 801	2 056	1 762	1 566	1 359	1 625
Peu ou pas diplômé	3 000	2 010	1 700	1 483	1 288	1 500
Ensemble	2 883	2 120	1 762	1 516	1 309	1 830

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : en 2014-2018, le salaire mensuel médian des diplômés du supérieur long est de 2 500 euros. Il est de 2 900 euros pour ceux d'entre eux qui exercent dans une profession où le diplôme médian relève du supérieur long (c'est-à-dire qu'au moins la moitié des emplois de ces professions sont occupés par des diplômés du supérieur long) et de 2 207 euros pour ceux d'entre eux qui exercent dans une profession où le diplôme médian est du supérieur court (au moins la moitié ont un diplôme du supérieur court ou d'un niveau supérieur et au moins la moitié ont un diplôme du supérieur court ou d'un niveau inférieur).

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi à temps plein ou à temps partiel avec une quotité d'au moins 80 % (le salaire est alors ramené à un équivalent temps plein) de 19 à 64 ans ayant terminé leurs études depuis au moins deux ans.

Source : enquêtes Emploi.

Le déclassement des plus diplômés se traduit le plus souvent par une éviction des moins diplômés

Entre 2003 et 2018, l'offre de diplômés de niveau supérieur au brevet a augmenté, à taux d'emploi constant, de 4,0 millions, pendant que la demande qui leur était adressée, à structure constante, augmentait de 1,2 million, soit une offre excédentaire de 2,8 millions. Dans le même temps, l'offre de peu ou pas diplômés a diminué, à taux d'emploi constant, de 2,4 millions, alors que la demande qui leur est adressée était quasi stable. 2,4 millions d'emplois ont donc été « libérés » par les peu ou pas diplômés au profit de l'offre excédentaire de plus diplômés.

5. Pour un exposé des différentes approches théoriques, voir Nauze-Fichet et Tomasini [2002].

Restent 0,4 million d'offre excédentaire des plus diplômés dont la contrepartie s'est traduite, par un effet d'éviction, dans une hausse presque équivalente du non-emploi contraint des peu ou pas diplômés (+ 0,4 million).

Pour que le non-emploi contraint des peu ou pas diplômés n'augmente pas, il aurait fallu que le non-emploi contraint global diminue suffisamment pour compenser la hausse de leur risque relatif, consécutif à la baisse de leur position médiane dans l'échelle des diplômés. Or, sur les quarante dernières années, le non-emploi contraint des peu ou pas diplômés n'a baissé de manière significative qu'entre 1999 et 2008 ; il a cessé d'augmenter depuis 2017.

En France, une baisse un peu plus rapide qu'en Europe de la part des peu ou pas diplômés

L'Union européenne, soit ici 23 pays (*encadré 2*), regroupe à la fois des pays où plus d'un participant au marché du travail sur trois est peu ou pas diplômé (pays du Sud-Ouest notamment : Portugal, Espagne et Italie) et des pays où ce n'est plus le cas que d'un sur vingt (pays de l'Est ou du Nord : Lituanie, Pologne et République tchèque). La France, comme les autres pays de l'Europe de l'Ouest⁶, occupe une position médiane avec environ un participant peu ou pas diplômé sur six (*figure 8*).

Presque partout en Europe, la part des peu ou pas diplômés parmi les participants au marché du travail a diminué : dans les 23 pays étudiés, elle est passée en moyenne de 32 % en 2003 à 21 % en 2018. Elle a baissé plus rapidement dans les pays où leur part était élevée, comme en Espagne (- 15 points) et en Italie (- 12 points), que dans les pays où elle était déjà inférieure à 20 % en 2003, comme la Pologne (- 8 points). Parmi les pays d'Europe de l'Ouest, la France est, avec la Belgique, celui où la part des peu ou pas diplômés a le plus

8. Part des peu ou pas diplômés et taux de non-emploi contraint en Europe

	Participants au marché du travail (15-64 ans)		Part des peu ou pas diplômés		Taux de non-emploi contraint (en %)				Risque relatif de non-emploi contraint	
	2018 (en milliers)	Évolution 2003-2018 (en points)	2018 (en %)	Évolution 2003-2018 (en points)	Tous participants		Peu ou pas diplômés		2003	2018
					2003	2018	2003	2018		
Belgique	5 037	10	17	- 13	12,4	9,1	21,9	22,3	2,0	2,9
Espagne	22 681	14	37	- 15	15,4	19,2	19,5	29,4	1,3	1,8
France	29 093	7	16	- 14	11,9	13,7	19,0	27,5	1,7	2,4
Italie	28 186	5	34	- 12	19,2	21,2	25,2	32,3	1,4	1,8
Pays-Bas	7 712	6	18	- 10	7,0	7,7	11,8	14,8	1,8	2,1
Pologne	17 330	- 7	6	- 8	28,2	9,7	45,1	27,2	2,1	3,5
Royaume-Uni	31 652	16	20	- 8	10,0	7,8	17,5	13,6	1,9	1,9
UE¹	196 155	5	21	- 11	14,9	12,7	21,2	24,9	1,5	2,3

1. Ensemble des 23 pays où les données individuelles sont disponibles et sans forte rupture de série (sur les 28 pays de l'UE dans ses contours de 2018, sont exclus l'Allemagne, Chypre, le Danemark, le Luxembourg et Malte).

Lecture : il y a, en 2018, 5,0 millions de participants au marché du travail en Belgique, soit 10 % de plus qu'en 2003. La part des peu ou pas diplômés y est de 17 %, soit 13 points de moins qu'en 2003. Le taux de non-emploi contraint moyen est de 9,1 % et celui des peu ou pas diplômés de 22,3 %, soit un risque relatif, non corrigé de l'effet âge, de 2,9.

Champ : participants au marché du travail (actifs ou dans le halo du chômage) de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études.

Source : Labour Force Survey.

6. Les principaux pays de l'Europe de l'Ouest pris en compte ici sont, outre la France, les Pays-Bas, la Belgique et l'Autriche. Les données nécessaires à l'étude du non-emploi contraint par niveau de diplôme ne sont pas disponibles pour l'Allemagne. Sur le champ des seuls actifs (en emploi ou au chômage), la part des peu ou pas diplômés est en 2018 de 11 % en Allemagne, contre 16 % en France ; elle y est assez stable (- 2 points entre 2003 et 2018), alors qu'elle a nettement baissé en France (- 14 points).

Le champ européen de l'étude

L'étude mobilise les données individuelles des enquêtes Emploi (*Labour Force Survey*) de 27 des 28 pays de l'Union Européenne (en 2018).

Les données sont disponibles sur la période 1998-2018 (2003-2018 pour certains pays) sauf pour l'Allemagne. Elles portent sur la situation d'activité (emploi, chômage, souhait d'avoir un emploi – halo autour du chômage –, inactivité), le fait d'avoir terminé ses études et le plus haut niveau de diplôme obtenu.

Pour quatre des 27 pays (Chypre, Danemark, Luxembourg et Malte), une trop forte proportion d'observations sans diplôme renseigné, ou des ruptures de séries constatées sur certaines variables, ont conduit à les retirer du champ de l'étude.

Dans les 23 pays finalement étudiés, quatre regroupements sont effectués :

- L'Europe de l'Ouest : Autriche, Belgique, France et Pays-Bas ;

- L'Europe du Sud : Croatie, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Slovénie. Le Sud-Ouest regroupe parmi ces pays l'Espagne, l'Italie et le Portugal ;

- L'Europe du Nord : Finlande, Suède, Estonie, Lettonie, Lituanie, Irlande et Royaume-Uni ;

- L'Europe de l'Est : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et République tchèque.

La catégorie « niveau peu élevé » de la nomenclature européenne regroupe les trois premiers niveaux de la nomenclature internationale des diplômes (ISCED), ceux n'allant pas plus loin que le premier cycle de l'enseignement secondaire, ce qui correspond, pour la France, aux niveaux d'au plus le brevet des collèges (appelés aussi les « peu ou pas diplômés »). Cette catégorie est peu affectée par le changement de nomenclature ISCED de 2014.

baissé (– 14 points) : cette part est désormais de 16 %, soit 5 points de moins que la moyenne des pays étudiés.

En Europe aussi, la situation relative sur le marché du travail des peu ou pas diplômés s'est dégradée au fur et à mesure que leur part a diminué

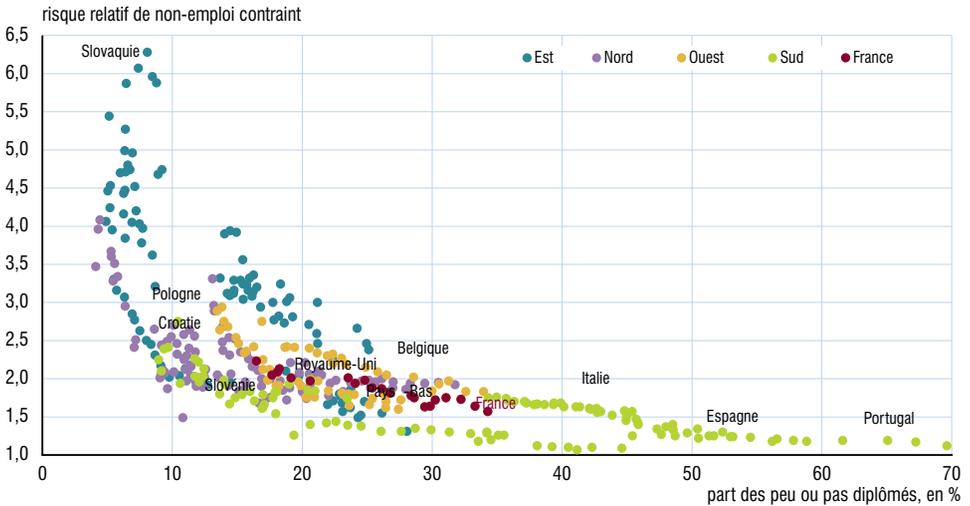
Presque partout dans les 23 pays d'Europe, la situation relative des peu ou pas diplômés sur le marché du travail s'est dégradée quand leur part a diminué (*figure 9*). Ce déplacement s'est opéré en fonction notamment du poids des peu ou pas diplômés et de la relation, spécifique à chaque pays, reliant le risque relatif de non-emploi contraint à la part des peu ou pas diplômés.

Dans les pays d'Europe du Sud, la situation relative des peu ou pas diplômés est plutôt meilleure qu'ailleurs, mais pour des raisons différentes selon les pays. Au Sud-Ouest (Portugal, Espagne, Italie), cela semble dû avant tout au fait que leur part reste élevée ; au contraire, dans les Balkans (Croatie, Slovénie), la situation des peu ou pas diplômés sur le marché du travail est relativement plus favorable qu'ailleurs, alors que leur part est relativement faible. Ainsi, en Italie, où leur part en 2018 est de 34 %, leur situation relative est plus défavorable qu'elle ne l'était en France lorsque, en 1998, leur part était aussi de 34 % ; inversement en 2018, avec une part de 16 %, la situation relative des peu ou pas diplômés en France est plus défavorable qu'elle ne l'était pour leurs homologues en Croatie en 2011, quand leur part était aussi de 16 %.

Les pays d'Europe de l'Ouest occupent une position moyenne, aussi bien en part qu'en situation relative et la courbe de la France se situe entre celle de la Belgique (où la situation relative des moins diplômés est moins bonne) et celle des Pays-Bas (où elle est meilleure).

Enfin, si dans les pays de l'Est et du Nord de l'Europe, les peu ou pas diplômés sont relativement moins nombreux qu'ailleurs, leur situation est très contrastée : relativement favorable en 2003 mais en rapide dégradation en Pologne ou très défavorable (sans tendance temporelle marquée) en Slovaquie.

9. Part des peu ou pas diplômés et risque relatif de non-emploi contraint en Europe : la « loi d'airain » du classement en Europe



Lecture : en Italie, il y a 34 % de peu ou pas diplômés en 2018 et leur risque relatif, corrigé de l'effet de l'âge et du sexe, s'élève à 1,8.

Champ : participants au marché du travail des 23 pays. De 1998 (2003 pour certains) à 2018.

Source : Labour Force Survey, ensemble des 23 pays où les données individuelles sont disponibles et sans forte rupture de série (sur les 28 pays de l'UE dans ses contours de 2018, sont exclus l'Allemagne, Chypre, le Danemark, le Luxembourg et Malte).

Une plus forte hausse du non-emploi contraint des peu ou pas diplômés en France

Dans l'ensemble des 23 pays d'Europe, le non-emploi contraint est en moyenne plus faible en 2018 (12,7 %) qu'en 2013 (14,9 %). Mais il a augmenté pour les peu ou pas diplômés, en moyenne de 3,7 points pour atteindre 24,9 %, en raison de la baisse de leur part et de la dégradation de leur situation relative : le risque relatif de non-emploi contraint des peu ou pas diplômés est passé de 1,5 à 2,3⁷. La France se situe dans la moyenne européenne pour l'évolution de ce risque relatif (hausse de 1,7 à 2,4), mais elle partage avec les pays méditerranéens une aggravation du non-emploi contraint tous diplômés confondus entre 2003 et 2018, à rebours de la tendance d'ensemble. En conséquence, le non-emploi contraint des peu ou pas diplômés y a augmenté fortement en 15 ans (+ 8,5 points), plus qu'en Italie et presque autant qu'en Espagne.

Le Royaume-Uni fait exception à la dégradation de la situation relative des peu ou pas diplômés. Cela est sans doute lié aux spécificités du marché du travail de ce pays, avec notamment l'augmentation des formes atypiques d'emploi et les faibles gains de productivité [OCDE, 2019]. ■

7. En Allemagne, le taux de chômage des peu ou pas diplômés a diminué mais moins vite que la moyenne : en conséquence leur situation relative s'est dégradée nettement.

Définitions

Position médiane : pour chaque niveau de diplôme, sa position médiane dans l'échelle des diplômes correspond à la part de ceux qui ont un niveau de diplôme en dessous de ce niveau, augmentée de la demi-part du niveau considéré. Par exemple, il y a 16 % de participants au marché du travail titulaires au plus d'un brevet et 24 % de titulaires d'un CAP ou d'un BEP : la position médiane des titulaires d'un CAP ou d'un BEP est de 28 % en 2018.

Participants (au marché du travail) : actifs au sens du BIT (en emploi ou au chômage) ou qui souhaitent un emploi sans être au chômage au sens du BIT (halo autour du chômage).

Taux de non-emploi contraint : part des participants au marché du travail qui ne sont pas en emploi tout en souhaitant un (i.e. qui sont au chômage ou dans son halo).

Peu ou pas diplômés : titulaire d'au mieux le brevet des collèges.

Offre/demande de travail : l'évolution de l'offre de travail est ici celle du nombre de participants ; l'évolution de la demande adressée à un niveau de diplôme donné est l'évolution de l'emploi pour ce niveau de diplôme qui aurait été observée si la structure des diplômes par profession était restée constante.

Pour en savoir plus :

Fournié D., Guitton C., « Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification », *Bref Céreq* n° 252, mai 2008.

Goux D., Maurin E., « Quarante ans d'évolutions de l'offre et de la demande de travail par qualification », *Économie et Statistique* n° 510 – 511 – 512, décembre 2019.

Nauze-Fichet E., Tomasini M., « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socio-professionnelle et salariale du déclassement », *Économie et Statistique* n° 354, novembre 2002.

OCDE, *Études économiques de l'OCDE : Royaume-Uni 2017 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, novembre 2019.
